

Editorial de la Présidente

par Françoise DANSET

Bureau de l'A.B.F. élu lors du Conseil National du 21 mai 1989

Président :	Françoise DANSET
Vice-Président :	Jean-Claude ANNEZER
	Anne-Françoise BONNARDEL
	Béatrix de BUFFEVENT
Secrétaire général :	Thierry GIAPPICONI
Trésorier :	Alain PANSU
Trésorier adjoint :	Pascal LEROI

Une vieille dame l'ABF ? Certes elle est née en 1906, mais reste éternellement jeune. L'association renouvelle ses membres, bénéficie de leurs multiples compétences dans tous les types de bibliothèques et dans toutes les catégories de personnel, augmente sa force de proposition.

Le Conseil National réuni le 21 mai dernier a procédé à l'élection d'un nouveau bureau. Ce dernier, conscient de toutes les turbulences qui sont intervenues ces derniers mois dans le paysage des bibliothèques, souhaite être en mesure de tenir le cap et remercie ses prédécesseurs d'avoir su, sous la houlette de Jacqueline Gascuel, être si actifs et si présents sur autant de nouveaux fronts. La passation des pouvoirs se fera en douceur jusqu'à la tenue du congrès de l'IFLA, en août prochain. Les objectifs généraux annoncés par le nouveau bureau au lendemain de sa nomination sont les suivants :

- . Travailler encore plus à l'unité de la profession, en élargissant les limites de l'association et son ouverture éventuelle à une fédération d'associations regroupant les professionnels du patrimoine et de la recherche. Unité ne veut pas dire uniformité, les options et les expressions diverses se font entendre.
- . Participer activement aux projets et réformes en cours ou annoncés, en représentant une force de proposition, plus que de défense. L'ère des grands réseaux de bibliothèques est encore devant nous, et aussi celle du livre et du document à la portée de tous.
- . Continuer à travailler en profondeur sur

l'image de marque des établissements et de la profession, en redéfinissant nos moyens de communication auprès des professionnels, des ministères et des collectivités territoriales ainsi que du grand public.

Avec quels moyens ?

Nous souhaitons parvenir à une utilisation transversale de l'actuelle structure de l'ABF en groupes et sections.

L'association est aujourd'hui confrontée à la nécessité de s'exprimer d'une voix unie sur des dossiers multiples et parfaitement maîtrisés, ce qui requiert un large éventail de compétences.

Des commissions thématiques, plus ou moins temporaires, vont donc se mettre en place. Elles réuniront des membres des différents groupes et sections, éventuellement des collaborations extérieures ; elles accompliront le travail de documentation et de réflexion qui permettra à l'association des prises de position fermes et constructives.

Les quatre commissions à installer en priorité sont les suivantes :

- . Statuts des personnels et formation professionnelle.
- . Relations internationales - Europe - Francophonie.
- . Recherche : congrès, journées d'étude, édition.
- . Réseau : statuts des établissements, grands projets et réformes de structure, loi sur les bibliothèques, Conseil des bibliothèques.